

Gouvernement du Québec

Décret 461-2025, 26 mars 2025

CONCERNANT le niveau du poste et le traitement annuel des régisseurs de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

ATTENDU QUE l'article 8 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1) prévoit notamment que le gouvernement détermine le traitement et les autres conditions de travail des régisseurs de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;

ATTENDU QUE madame Carole Fortin a été nommée de nouveau régisseuse de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec par le décret numéro 764-2023 du 3 mai 2023;

ATTENDU QUE monsieur Simon Trépanier a été nommé de nouveau régisseur de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec par le décret numéro 1080-2024 du 10 juillet 2024;

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Gouin a été nommé régisseur de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec par le décret numéro 74-2025 du 29 janvier 2025;

ATTENDU QUE madame Julie Sauvageau a été nommée régisseuse de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec par le décret numéro 123-2025 du 12 février 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le niveau du poste et le traitement annuel des régisseurs de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

QUE le traitement annuel de mesdames Carole Fortin et Julie Sauvageau ainsi que de monsieur Simon Trépanier comme régisseurs de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec soit majoré de 5%;

QUE le traitement annuel de monsieur Frédéric Gouin comme régisseur de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec soit de 130 732 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret

numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à mesdames Carole Fortin et Julie Sauvageau ainsi qu'à messieurs Frédéric Gouin et Simon Trépanier comme membres d'un organisme du gouvernement du niveau 4;

QUE les conditions de travail annexées aux décrets numéros 764-2023 du 3 mai 2023, 1080-2024 du 10 juillet 2024, 74-2025 du 29 janvier 2025 et 123-2025 du 12 février 2025 soient modifiées en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 17 avril 2025.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

85388

